



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 29 juillet 2013
Original français

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 36 C/43
ET DE LA DÉCISION 191 EX/9**

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 191 EX/9, par laquelle l'examen de ce point a été demandé à la 192^e session du Conseil exécutif.

Le document rend compte de la mise en œuvre des projets en cours dans la Vieille Ville de Jérusalem, financés principalement par des contributions extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre de la décision 191 EX/5 (I) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 192 EX/5.

Aucune décision n'est proposée dans ce document.

1. Comme indiqué dans les documents précédents relatifs à ce point, un seul projet a fait l'objet d'un financement au titre du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem (2007), par la Fondation Leventis de Chypre en faveur de la conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste. Les fonds mis à disposition s'étant toutefois avérés insuffisants pour exécuter la totalité du projet de restauration, ce dernier n'a pu être complété et l'UNESCO poursuit la recherche de financements complémentaires à cette fin.
2. La troisième phase du projet de création du Centre pour la restauration des manuscrits du Haram al-Sharif, financé par la Norvège, a commencé en septembre 2011 et progresse de façon satisfaisante. Cinq nouveaux employés ont été recrutés et cinq stages de formation aux techniques de conservation et de restauration ont déjà eu lieu. Le Centre a été pourvu de l'équipement nécessaire et des voyages d'études sont en cours d'organisation pour le personnel dans des centres de restauration à l'étranger.
3. Dans le cadre du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par le Royaume d'Arabie saoudite, les locaux du Musée islamique ont été remis en état et l'équipement nécessaire a été acheté. Les agents permanents recrutés par les autorités jordaniennes ont été formés dans le domaine de la conservation et de la gestion des musées. Les œuvres d'art sont en cours de restauration et

l'inventaire photographique presque achevé. Le directeur du musée d'art islamique du Musée du Pergamon à Berlin, sélectionné par l'UNESCO comme coordonnateur, a proposé un plan d'action et travaille actuellement à la conception scientifique du musée.

4. Lors des débats de la 190^e session du Conseil exécutif, les États membres ont exprimé leur préoccupation au sujet du manque d'avancement dans la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif concernant la mission à la Vieille Ville de Jérusalem. Une réunion du Bureau du Conseil exécutif, conviée par la Présidente sur la mise en œuvre des décisions de l'UNESCO concernant le patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, s'est tenue les 7 et 8 mars 2013. Le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à poursuivre activement ses efforts en vue de l'envoi de ladite mission. Lors de la 191^e session, le Conseil exécutif, par sa décision 191 EX/9, adoptée par consensus, a salué « la mission de bons offices menée par la Directrice générale pour parvenir à une entente entre toutes les parties concernées ainsi qu'à la mise en œuvre de la résolution 34 COM 7A.20 (résolution de consensus de Brasilia) ». Par lettre du 22 avril 2013 transmettant à la Directrice générale le texte de sa déclaration du 23 avril au Conseil exécutif, la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO a confirmé son accord pour l'envoi d'une mission de suivi réactif par le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'ICOMOS en mai 2013.

5. La mission était prévue du 20 au 25 mai 2013. Toutefois, en raison d'un désaccord entre les parties concernées quant aux termes de référence de la mission, celle-ci n'a pas eu lieu à ce jour. Le 24 mai 2013, une lettre conjointe des délégations permanentes de Jordanie et de la Palestine était adressée à la Présidente du Conseil exécutif, exprimant leur déception quant à ce désaccord, et le 28 mai, le délégué permanent d'Israël envoyait une note verbale aux délégations permanentes, accompagnant une revue de presse justifiant la décision des autorités israéliennes de reporter la mission à une date ultérieure tant qu'un accord ne serait pas atteint quant aux termes de référence de ladite mission. La Directrice générale a également exprimé ses regrets aux parties concernées dans une lettre datée du 31 mai 2013, à laquelle la délégation permanente d'Israël a répondu le jour même, réitérant sa position concernant les termes de référence. Le 3 juin 2013, les délégations permanentes de Jordanie et de Palestine publiaient une déclaration, regrettée par la délégation permanente d'Israël à la même date.

6. Dans le cadre de la 37^e session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, Cambodge, 17-27 juin 2013), la décision 37 COM 7A.26 portant sur l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril a été adoptée à la suite d'un vote par appel nominal¹, regrettant entre autres que la mission n'ait pas eu lieu. Cette décision demande également aux autorités israéliennes d'interrompre les fouilles archéologiques et de ne pas mettre en œuvre les projets entrepris dans et à proximité de la Vieille Ville de Jérusalem, en particulier le téléphérique, le centre de visiteurs du parking Givati et les projets de bâtiments sur la place du Mur occidental. À la suite de la décision adoptée par le Comité du patrimoine mondial par vote par appel nominal, le Président du Comité du patrimoine mondial a proposé que le Comité adopte une déclaration adressée au Conseil exécutif de l'UNESCO souhaitant qu'il réitère ses efforts en vue d'obtenir un consensus entre les parties concernées visant à permettre l'envoi de la mission à la Vieille Ville de Jérusalem. Le Comité a adopté cette Déclaration. À l'issue du Comité et dans le cadre de la session extraordinaire du Conseil exécutif, le 4 juillet 2013, des communiqués émanant des délégations permanentes de Jordanie et de Palestine ont été diffusés le 23 juin, suivis d'une déclaration de la Délégation permanente d'Arabie saoudite au nom du Groupe arabe. Le 8 juillet 2013, la délégation permanente d'Israël diffusait une nouvelle note verbale, réitérant ses objections tout en assurant de la disposition des autorités israéliennes à mettre en œuvre les décisions consensuelles du Conseil exécutif.

7. Si de nouvelles informations parviennent au Secrétariat, la Directrice générale est disposée à publier un addendum au présent document avant la 192^e session du Conseil exécutif afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.

¹ Dix voix pour, trois voix contre, huit abstentions.